L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
SAMEDI, 6 OCTOBRE 1883.

ATHÉNÉE LOUISIANAIS.

CONCOURS LITTÉRAIRE DE 1883

L'Athénée, réuni en séance spéciale le 29 juin, a adopté les dispositions suivantes pour le concours de 1883:

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, l'une comprenant les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 1er juillet 1883, jusqu'au 15 février 1884 inclusivement.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 15 février; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, et seulement sur le recto et les lignes: ils ne devront pas dépasser 50 pages.

Chaque manuscrit sera sans aucun nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Il est laissé à la discrétion du "comité d'examen" d'ouvrir les lettres des candidats qui auront mérité les médailles, pour s'assurer s'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les noms des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu ou obtiendra la médaille ne pourra plus concourir jusqu'à nouvel ordre.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les femmes:
MME DE STAEL: SA VIE, SES OUVRAGES.
Pour les hommes:
PROGRÈS ET MISÈRE.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER
P. O. Box 3246.

THE NEW-ORLEANS BEE.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

A Daily Newspaper, established on the 1st September, 1827, nearly 56 years ago and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three month' $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning:

Per annum, $3; six months, $1.50; four months, $1; three months, 75 cents.

Address: Editors "N. O. Bee."

Dr. J. B. Perez,
Médecin et Chirurgien.

D'une expérience de 25 années dans le traitement et la guérison de tous les maux des ORGANES GENITO-URINAIRES et des maux provenant soit des NERFS, soit d'une DÉBILITÉ PHYSIQUE, causée par l'âge ou des abus prématurés. Maladies chroniques traitées avec succès. La maladie de Bright, la gravelle, le catarrhe de la vessie, les écoulements, la spermatorrhée et tous les désordres d'une NATURE PRIVÉE, traitée sans l'usage du mercure, ni d'aucune drogue nuisible. Guérisons garanties. Le rétrécissement de l'urètre guéri par un simple mécanisme, sans douleur. Les maladies de femmes et irrégularités de l'organisme guéries promptement. Le Female Regulating Elixir du Dr. PEREZ ne s'obtient qu'à son bureau.

No 9 rue South Rampart.
9 mars—83—1 an

1848. 1848
Importateur du Galvanisme,
C. ROUYER,
Au coin des rues Chartres et Conti, N. O.

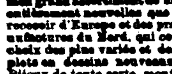
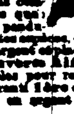

J'invite toutes les personnes qui voudront pour les jours de fêtes profiter d'un bon marché exceptionnel, à visiter mon grand assortiment de marchandises entièrement nouvelles que je viens de recevoir d'Europe et des premières manufactures du Nord, qui consiste en un choix des plus variés et des plus complets en dessins nouveaux, tels que: Bijoux de toute sorte, montres, pendules, lunettes et pince-nez de toutes espèces, convexes et concaves, orfèvrerie d'argent [illegible], services de tables complets, couverts Alfénide, couteaux, etc., etc. Articles pour restaurants, hôtels et cafés, le tout garanti 1ère qualité. Articles d'Eglise en or, en argent et en plaqué.

Comme par le passé je m'occuperai de toutes réparations de montres, pendules, bijoux, orfèvrerie, etc., etc.

Ré-argenture de tous objets: Achat de diamants, vieil or et vieil argent.

Spécialité pour la location des services de table, pour dîners, soirées, mariages, etc.

Pose et change de verres de lunettes et pince-nez à prix excessivement réduits.
16c—64—DMarJ

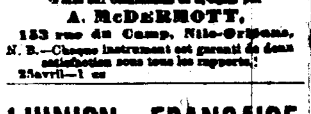

Bandages Herniaires, Bretelles, Suspensoirs pour l'abdomen, Béquilles; Jambes et Bras Artificiels, Etc.

Faits sur commande et ajustés par
A. McDERMOTT,
153 rue du Camp, Nile-Orléans.
N. B.—Chaque instrument est garanti de donner satisfaction sous tous les rapports.
23avril—1 an

L'UNION FRANÇAISE.

Bulletin du Bureau de Placement.

Travailleurs inscrits:
Cultivateurs, Vignerons, Jardiniers, Journaliers, Teinturiers, récemment arrivés de France.

S'adresser, verbalement ou par lettre, au siège de la Société, rue des Remparts, près Dumaine, de 9 heures du matin à 3 P. M.

Nous-Nome—Les travailleurs garnis [illegible] qui sont déjà [illegible] par la Société Française de Bienfaisance de New-York.

Tous nos renseignements sont fournis gratis.
[illegible]—1an MarD

Compagnie d'Assurances
LIVERPOOL
and LONDON
and GLOBE.
Bureaux: coin des rues Gravier et Carondelet.

DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS.
J. F. SCHRODER, président.
NEWTON BUCKNER, PERRY NUGENT, RODOLPHE WOOSTE.

Cette Compagnie a été fondée en 1836; a établi une succursale aux Etats-Unis en 1851, et est maintenant la plus grande Compagnie d'Assurances contre l'incendie du monde.

L'exposé de la succursale aux Etats-Unis, 30 juin, 1882, est comme suit:

Actif	$4,487,909 24
Passif	2,670,393 46
Surplus	$1,727,416 78

Des risques contre l'incendie sont acceptés. Le conseil de direction est [illegible] de payer toutes les pertes [illegible] sur un pied d'égalité avec les meilleures compagnies locales incorporées en vertu des lois de l'Etat.

HENRY V. OGDEN, secrétaire-résident.
JULES P. ROUX, assistant secrétaire résident.
CLARENCE F. LOW, député-assistant secrétaire résident.
Nouvelle-Orléans, 2 novembre, 1882.
12 nov—1 an—

Spectacles, Bals, &c

ACADEMIE DE MUSIQUE DE BIDWELL.
SAMEDI 6 OCTOBRE.
BARLOW, WILSON & CO.
Deux dernières représentations,
MATINEE A MIDI, LE SOIR A 8 HEURES.
6oct—1f

Académie de Musique DE BIDWELL.
Une semaine, commençant DIMANCHE, 7 Oct.
MATINEES MERCREDI et SAMEDI.
Mlle JENNIE
YEAMANS.
Paraîtra dans la pièce américaine Serio-Comic de M. A. Locke,
"MEDA."
Dimanche 7 oct—"ONLY A FARMER'S DAUGHTER." 6 oct

Théâtre St-Charles de Bidwell.
La Direction de ce Théâtre ayant engagé le
Rév. HENRY WARD BEECHER
Le célèbre conférencier clérical.
Sa première visite à la Nouvelle-Orléans
est heureuse d'annoncer que ce prédicateur fera
DEUX CONFERENCES seulement.
LUNDI SOIR, 8 Oct.
Sujet—"The Reign of the Common People."
MARDI SOIR, 9 Oct.
Sujet—"Moral Uses of Luxury and Beauty."

Malgré les grandes dépenses occasionnées par cet engagement et de manière à permettre à toutes les classes de citoyens d'avoir l'occasion de voir et d'entendre ce conférencier distingué, les prix seront fixés comme suit:

DRESS CIRCLE ET PARQUET (Sièges réservés)	$1 00
CERCLE DE FAMILLE	75
GALLERIE	25

Le Bureau de location sera ouvert Samedi matin à 9 heures. Retenez vos sièges pour les Deux Conférences. 6 oct

DEUX-CENTIÈME JUBILÉ.

CÉLÉBRATION

En commémoration de la Première Grand'Messe Allemande, de l'Immigration et de la fondation de Germantown, en Pennsylvanie, organisée par les

Résidents Allemands de la N.-O.,
AU
PARC DU FORT ESPAGNOL,
Dimanche, 7 Octobre 1883.

PROGRAMME.
Première Partie.

Commençant dans la bâtisse du théâtre, à 3 heures de l'après-midi.
Musique et Chant.
Discours d'Ouverture par le Président du Festival.
Prière d'Ouverture par le Rév. P. J. Heintz.
Musique.
Discours en Allemand par le Dr B. Maas.
Musique et Chant.
Discours en Anglais par l'Hon. juge Wm. R. Whitaker.
Musique.
Prière de clôture par le Rév. J. K. Gutheim.
Chœur—"Now let all thank the Lord," par l'audience entière, avec accompagnement d'orchestre.

DEUXIEME PARTIE.
Prenant place dans le Casino Hall et le Parc.
Promenade-Concert de 6 heures du soir à minuit.
Bal de 7 heures du soir à minuit.
Pyrotechnic Display à 8:30 p. m.

Président de la fête, Jacob Hassinger.
Chairman du Comité, Conrad Meyer.
Secrétaire, Salomon Marx.
Trésorier, Joseph Hars.
Commandant de la Place, Geo. Muller.
Chairman du Comité de Réception, Benj. Armbruster.
Chairman du Comité sur l'Ordre, H. Spiering.
Chairman des Directeurs de la Salle, F. J. Becker.

COMITÉ D'INVITATION.
Hon. Consul J. Kruttschnitt, chairman; Conrad Kroesner, Emil Weber, Albert P. Noll, F. W. Dielman, Geo Jurgens, Jacob Loeb, Henry Heitdenhain, Maxim, Herrmann, Henry Frantz, Louis Leonhard, G. Speel A Gugenheim, E. F. Del Bondio, Dr. Jos Schmittle, C. L. Keppler, Jos. Brandner, Conr. Henchert, Dr. Albrecht, Peter Blaise, Theo. Lilienthal, G. Wolf, Paul Wunder et H. Mehnert.

COMITÉ D'ARRANGEMENTS.
Val. Fuchs, C. Weinsettel, Sol. Marx, B. Armbruster et C. Kenzelman.

Les Présidents des sociétés serviront comme Vice Présidents.

Des programmes seront fournis le jour de la célébration.

Les personnes désirant se procurer des invitations sont priées de s'adresser au comité d'invitation, ou au secrétaire M. SOL. MARX, P. O. Box 127, en donnant leurs noms et résidences.
30 sept—

ELKIN & CIE.,
166....RUE DU CANAL....166
Offrent leur vaste fonds de
Tapis de Velours et de Bruxelles, dits "Body Brussels" et "Tapestry Brussels" et des
TAPIS
Trois plis "Ingrain"
A des prix très réduits,
La maison reçoit maintenant de fraîches importations de
NATTES DE CHINE, de diverses qualités.
NATTES DE CHINE, sans couture.
TOILES CIRÉES.
STORES DE FENETRES.
RIDEAUX DE DENTELLE Etc.
21avril—dim.mar.tes

P. BOISSONNEAU,
MARCHAND-TAILLEUR.
137 - - Rue du Canal - - 137
AU PREMIER,
ENTRE LES RUES ROYALE ET BOURBON.

A l'honneur d'informer sa clientèle et le public en général qu'il vient de recevoir un assortiment de marchandises de printemps et d'été, provenant des premières fabriques de France et d'Angleterre.

Ces articles ont été choisis avec le soin le plus minutieux; ils sont ce qu'il y a de plus nouveau et se recommandent par la qualité, la variété et le bon goût.

M. Boissonneau prie ses clients de vouloir bien l'honorer d'une visite et examiner toutes ces étoffes, dont le détail serait trop long.

M. Boissonneau n'emploie dans son atelier que des ouvriers de première classe, et il appelle l'attention sur ses prix très modérés. 8avril—au 22 oct.

Le Stock le plus vaste, au Sud de voitures.
Fred. N. THAYER.
168 rue Gravier, vis-à-vis l'Hôtel St Charles, et 13 rue de l'Union.
(Entrée, rue Gravier, 247)
Dépôt de Cuppe & Rand Manufacturing Company.
Corbillards et Articles à l'usage des Entrepreneurs de Pompes Funèbres. Buggies, Voitures, Harnais, Vélocipèdes, Bicycles, etc.
12 mars 83—1an

Mlle HONORE, robe-couturière, [illegible] pour dames, 140 St Louis et 181 Bourbon [illegible]
1 [illegible]

HUMPHREYS' HOMEOPATHIC VETERINARY SPECIFICS
FOR THE CURE OF ALL DISEASES OF HORSES, CATTLE, SHEEP, DOGS, HOGS, AND POULTRY.
FOR TWENTY YEARS Humphreys' Homeopathic Veterinary Specifics have been used by Farmers, Stock Breeders, Livery Stable and Turf men, Horse Railroads, Manufacturers, Coal Mine Companies, Trav'g Hippodromes and Menageries, and others handling stock, with perfect success.
Humphreys' Veterinary Manual, (330 pp) sent free by mail on receipt of price, 50 cents.
Pamphlets sent free on application.
HUMPHREYS HOMEOPATHIC MED. CO.
109 Fulton Street, New York.

NERVOUS DEBILITY
HUMPHREYS' HOMEOPATHIC SPECIFIC No. 28.
Vital Weakness and Prostration from over work or other causes, is radically cured by it. [illegible] Price $1 per vial, or 5 vials and large vial of powder for $5, sent post free on receipt of price. Humphreys' Homeo. Med. Co. Catalogue free, 109 Fulton St., N. Y.

A vendre par LEON JARLAUD.

NLLE-ORLEANS, 1er AOUT 1883

AU PUBLIC!

Renseignez-vous vous-mêmes.

Le Directeur-général des Postes ayant énoncé, au sujet de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, des assertions malveillantes et fausses, cette Compagnie croit devoir soumettre au public des faits pour prouver l'inexactitude de sa déclaration que la Société précitée n'est [illegible].

Montant des lots payés par la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, du 1er janvier 1879 à ce jour:

Payé à la Southern Express Co., Nlle-Orléans, T. M. Westcott, directeur	$1,265,300
Payé à la Louisiana National Bank, Jos. H. Oglesby, Président	465,300
Payé à la State National Bank, S. H. Kennedy, Président	125,100
Payé à la New Orleans National Bank A. Baldwin, Président	38,550
Payé à la Union National Bank, S. Chalaron, Caissier	64,450
Payé à la Banque des Citoyens, E. L. Carrière, Président	37,400
Payé à la Germania National Bank, Jules Cassard, Président	30,000
Payé à la Hibernia National Bank, Chas. Palfrey, Caissier	37,000
Payé à la Banque du Canal, Ed. Toby, Caissier	13,150
Payé à la Mutual National Bank, Jno Mitchel, Caissier	8,300
Total payé par les banques ci-dessus	$2,282,650
Payé en sommes au-dessous de $1,000 qui n'ont pas été inscrites par la Compagnie dans tous les Etats-Unis	2,687,410
Total payé par tous	$4,961,060

On peut s'informer de la parfaite exactitude des faits que nous avançons en se référant aux officiers des institutions ci-dessus, et pour ce qui est de la légalité et de la conduite de notre Compagnie, on peut s'adresser au maire et aux fonctionnaires de la ville de la Nlle-Orléans, ainsi qu'aux autorités de l'Etat de la Louisiane et à celles des Etats-Unis en Louisiane. Nous prétendons respecter la loi et faire preuve d'honnêteté et d'exactitude dans toutes nos transactions, et ne le céder, sous ce rapport, à aucune administration de ce pays. Notre position est connue de tous ceux qui ont voulu s'en rendre compte, et nos actions se vendent depuis des années au "Board of Brokers." Elles sont entre les mains de nombre de nos citoyens les plus connus et les plus estimables.

M. A. DAUPHIN, Président.

1er GROS LOT, $75,000. [illegible] Billets, $5 seulement. Coupons en proportion.

L.S.L.

"Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures."

G. T. Beauregard
J. A. Early

COMMISSAIRES.

La Loterie a été incorporée par la Législature en 1868 pour 25 ans, dans le but de venir en aide aux institutions d'éducation et de charité, avec un capital de $1,000,000, auquel une réserve de plus de $550,000 a été depuis ajoutée.

Son existence et ses privilèges ont été reconnus et maintenus, à une écrasante majorité, du vote populaire, par la Constitution actuelle de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

C'est la seule Loterie qui ait jamais été soumise au peuple d'un Etat et endossée par ce dernier.

Ses lots ne sont jamais réduits et les paiements ajournés.

LES GRANDS TIRAGES A NUMEROS SIMPLES ONT LIEU TOUS LES MOIS.

MAGNIFIQUE OCCASION

— DE —

Faire Fortune!

TIRAGE, CLASSE K,

A la Nouvelle-Orléans,

MARDI, 9 Octobre 1883.

GROS LOT

$75.000

100,000 billets à $5 chacun.

Des coupons de cinquièmes proportionnellement.

LISTE DES LOTS:

1	GROS LOT	$75,000
1		25,000
1		10,000
2	LOTS DE 6000	12,000
5	2000	10,000
10	1000	10,000
20	500	10,000
100	200	20,000
300	100	30,000
500	50	25,000
1000	25	25,000

LOTS D'APPROXIMATION.

9	Lots d'approximation de $750	6,750
9	" " 500	4,500
9	" " 250	2,250

1967 lots, s'élevant à $265,500

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

Adresser les lettres enregistrées et faire les mandats sur la poste (money orders) payables à la

New Orleans National Bank,
New Orleans, La.,

Remises par Postal Note à l'ordre de l'American Express, change de New York, en argent par la New York-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus.)

Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, La.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans.

No 104 RUE DU CANAL.

Vingt-neuvième état annuel.

Conformément à sa Charte, la Compagnie publie l'exposé suivant:

Primes reçues durant l'année expirant le 31 mai 1883, les primes non-échues de l'année précédente y comprises:

Risques de feu		$343,818 70
Risques sur les mers		23,982 70
Risques sur les rivières		23,912 68
Total des primes		$392,724 12
Moins les primes non-échues		76,881 00
Primes nettes, échues le 31 mai 1883		$315,843 12
Pertes payées—		
Sur risques de feu	$56,827 62	
Sur risques maritimes	12,901 25	
Sur risques de rivières	4,486 50	
Taxes et dépenses, moins l'intérêt	26,164 16	
Réassurances et primes remboursées	16,100 96	
		$116,480 79
Profit		$199,014 33

La Compagnie possède l'actif suivant:

Immeubles	$44,880 52
Actions de banques, chemins de fer et autres actions	61,838 78
Billets garantis par hypothèque et nantissement	140,880 00
Billets à recevoir	21,098 58
Primes en voie de collection	34,450 06
Actions du Vallette Dry Dock Co.	11,352 50
Actions du New Orleans Water-Works Co.	19,800 00
Bons Consolidés de la Louisiane	12,480 25
Mandats sur la ville (City Time)	2,000 00
Jugement sur billets hypothécaires	4,895 06
Argent en caisse	32,876 67
	$632,324 49

L'exposé ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.

P. POURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Signé et assermenté devant moi ce 11me jour de juin 1883.

JAMES FAHEY, Notaire.

A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce 11me jour de juin 1883, il a été résolu de déclarer, en plus du dividende intérêt de Dix pour cent déjà payé aux actionnaires, un nouveau dividende de VINGT-CINQ POUR CENT, sur les primes nettes participantes acquises durant l'année expirée le 31 mai 1883, payable le troisième LUNDI du mois de juillet prochain.

DIRECTEURS.

P. MASPERO,	JNO. B. LALLANDE,
M. W. SMITH,	J. J. FERNANDEZ,
D. FATJO,	PAUL POURCHY,
EDWARD TOBY,	D. A. CHAFFRAIX,
R. W. TAYLOR.	CHAS. LAFFITTE,
	JOS. A. SHAKSPEAR.

12juin—

Etat Annuel de la Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans

Pour l'année expirant le 31 décembre 1882.

Primes sur les incendies	$10,589 40	
Primes maritimes	120,401 62	
Primes de rivières	35,765 19	$661,856 21
Primes acquises en 1881 [illegible]		97,853 10
Total des primes		$760,089 13
A déduire—		
Primes non acquises	$201,117 62	
Primes remboursées	54,592 99	
Réassurances	60,691 58—	255,401 89
Primes nettes acquises en 1882, loyer et sauvetage		$454,437 43
		45,056 18
		$450,472 90
A déduire—		
Pertes de feu	$188,793 63	
Pertes maritimes	43,898 10	
Pertes de rivières	29,127 94	
Total des pertes	$261,899 36	
Dépenses générales, commissions, réclamations, taxes, etc.	174,535 25—	436,384 61
Profits nets		$33,088 9
Ajouter—		
Montant au crédit de profits et pertes	$145,255 10	
Moins dividende de juillet 1882	15,000 00—	130,255 10
Surplus		$163,344 09
A déduire—		
Réclamations fixées, non fixées et non acceptées		46,410 36
Surplus net, 31 décembre 1882		$106,933 83

Situation le 31 décembre 1882:

VALEURS AU PRIX DU MARCHÉ.

Argent dans les banques	$60,104 79
260 bons des Etats-Unis, 4 pour cent	289,000 00
50 bons Levee Steam Cotton Press	26,250 00
3 bons du New Orleans Pacific Railway	1,730 00
10 bons de la Louisiana Ice Manufacturing Company	10,000 00
50 bons du New Orleans Water Works	97,000 00
40 bons du New Orleans City Railroad	37,500 0
1 bon du Bataillon Washington Artillerie	500
15 actions du New Orleans City Railroad	1,290 00
8 actions de la State National Bank	885 00
25 actions de l'Importers' Bonded Warehouse Co.	1,260 00
130 actions de la Vallette Dry Dock Company	3,000 00
1 action du New Louisiana Jockey Club	750 0
Propriétés foncières en ville	132,940 00
Billets, 1re hypothèque	115,027 66
Prêts sur demande	67,900 00
Billets garantis par nantissement	0 00
Billets à recevoir en règlement de primes	13,476 63
Primes en cours de collection	93,781 87
Dû par agents et en cours de transmission	10,845 87
Compte en suspens	715 26
Dû par compagnies d'assurance pour pertes réassurées et déterminées	17,601 14— $975,893 82

PASSIF.

Fonds capital	$500,000 00
Réserve pour primes non acquises	201,117 62
Réserve pour réclamations non déterminées	46,410 36
Dividende non réclamé	4,215 50
Dû à la Factors and Traders' Insurance Company	11,400 29
Dû à d'autres compagnies pour réassurances	5,811 72
Excédent net comme ci-dessus	106,933 83— $875,888 82

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

J. W. HINCKS, Secrétaire. J. TUYES, Président.

Fait et assermenté devant moi, ce 13 janvier 1883.

JAS. FAHEY, Notaire.

Nous, soussignés, comité spécial désigné par le Conseil de Direction de la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, pour évaluer l'actif de ladite Compagnie, déclarons par le présent avis qu'après un examen minutieux, l'évaluation de l'actif, comme il est spécifié ci-dessus, est juste et correcte.

(Signé) CHARLES T. DUGAZON,
J. ALDIGÉ,
AD. SCHREIBER.

A un meeting du Conseil de Direction tenu le 11 1883, il a été résolu de payer aux actionnaires, le dividende intérêt semi-annuel de cinq pour cent sur le fonds capital aux actionnaires qui y ont droit.

Nouvelle-Orléans, 13 janvier 1883.

DIRECTEURS—

JULES ALDIGÉ,	E. GALLY,
THEO. BREIERRE,	CHAS. LAFITTE,
W. A. BELL,	PIERRE PONTE,
ANT. CARRIÈRE,	AD. SCHREIBER,
CHAS. T. DUGAZON,	CHAS. H. SCHMID
D. FATJO.	JULES TUYES.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Anthony Riedl vs. Christian Steinel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9399—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 6 novembre 1883, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Hevia, Derbigny, Cypress et Rousseau, désigné par le numéro neuf sur un plan dressé par L. H. Pilié, anciennement voyer, le trois janvier 1845, et déposé en l'étude de A. Chiapella, alors notaire en cette ville, mesurant vingt-sept pieds et quatre lignes de face à la rue Hevia, vingt-sept pieds deux pouces rue Cypress, quatre-vingt-sept pieds onze pouces et six lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot numéro huit et quatre-vingt-huit pieds dix pouces et cinq lignes sur la ligne qui le divise du lot numéro dix, le tout au pied anglais.

Etant la même propriété acquise par le défendeur dans cette affaire, par achat, ensemble avec un autre morceau de terre, à une vente faite par le shérif de cette paroisse, le quinzième jour de juillet 1877, en vertu d'un writ de saisie et vente à lui adressé par l'Honorable Troisième Cour de District pour cette paroisse, dans la succession du dit Christian Steinel vs. Francis Rebeland, No. 23,629 du dossier de la dite cour.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Poydras, Hevia (anciennement Lafayette), Prieur et Johnson, désigné par le numéro dix-huit sur un plan dressé par L. Bringier, voyer, le vingtième jour d'avril 1830, et déposé en l'étude de David L. McCay, anciennement notaire en cette ville.

Ledit lot mesure trente pieds trois pouces de face à la rue Poydras, trente pieds de largeur dans le fond, quatre-vingt-huit pieds de profondeur sur la ligne qui le divise du lot numéro dix-sept et quatre-vingt-dix-neuf pieds huit pouces et quatre lignes de profondeur, sur la ligne latérale opposée.

Etant la même propriété acquise par le défendeur de Mme Mary Rebeland, femme de John Rousch, d'après un acte passé pardevant Joseph Cohn, notaire, le vingt mars 1879.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
4 oct—4,11,18,25, 2,6 nov

Anthony Riedl vs Emma Steinel et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No. 9400—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 6 novembre 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le numéro dix neuf de l'îlet numéro trois borné par les rues Hevia, Poydras, Prieur et Johnson, et mesurant trente pieds trois pouces de face sur la rue Poydras, trente pieds de largeur sur la ligne du fond qui le divise du lot numéro deux, quatre-vingt-dix-neuf pieds huit pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot numéro dix-huit et cent un pieds et cinq pouces de profondeur sur la ligne qui le divise du lot numéro vingt.

Etant la même propriété acquise par Emma Steinel, femme de Christian Steinel, de Charles Rebeland par un acte passé pardevant Joseph Cohn, anciennement notaire en cette ville, le 9 avril 1873.

Saisi dans la susdite affaire.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
4 oct—4 11 18 25—nov 2 6

VENTE DE SUCCESSION.

Propriété de Valeur

Située dans la paroisse St-Bernard, à Lochinche.

ETAT DE LA LOUISIANE, PAROISSE DE St. Bernard—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 7909.

SUCCESSIONS DE P. M. RUIZ ET FEMME.

EN VERTU d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à la Maison de Cour de la Paroisse St. Bernard, SAMEDI, le 6e jour d'octobre 1883, à 11 heures du matin, par lots d'après les plans enregistrés à mon bureau, de la propriété suivante, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, à savoir:

1° LE SOUTHEAST QUARTER de la section 20, du township 14, à l'est du fleuve Mississippi, du range 13 est, dans le district de terres sujettes à la vente à la Nouvelle-Orléans, Louisiane, comprenant cent soixante acres.

2° LE SOUTHWEST QUARTER de la section 21, township 14, à l'est du fleuve Mississippi, du range 13, dans le district de terres sujettes à la vente à la Nouvelle-Orléans, Louisiane, comprenant cent soixante acres.

3° LE NORTHWEST QUARTER de la section 21, du township 14, à l'est du fleuve Mississippi, du range 14 e-t, dans le district de terres sujettes à la vente à la Nouvelle-Orléans, comprenant cent soixante acres, excepté le morceau de la partie de terre connu par le dit P. M. Ruiz et J. V. Ruiz, à savoir: un certain morceau de terre mesurant six arpents de face au Bayou La Loutre, sur vingt-huit arpents de profondeur sur les deux côtés du dit bayou, jusqu'à la ligne dans le northwest quarter de la section 21.

Conditions—Comptant sur les lieux.

R. E. NUNEZ,
Shérif de la Paroisse St. Bernard.
Paroisse St. Bernard, 29 août 1883.
4 oct—4,8

J. et M. Schwabacher vs Ed. Blitter.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9203—En vertu d'un ordre de vente en date du 29 août 1883, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, SAMEDI, 13 octobre 1883, à 2 heures P. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Les meubles et effets mobiliers, etc. contenus dans la résidence du défendeur, coin des rues Leonidas et Jefferson, dans le septième district de cette ville (Carrollton), conformément à un inventaire déposé dans l'affaire ci-dessus.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
2 oct—2 9 13

Madeline Kuhn vs. Margaret Ledecy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 8638.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 30 octobre 18-3, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prieur, Dumaine, Canal et Jackson, désignés par les numéros deux et trois sur un plan dressé par J. Pilié, voyer, en date du premier mai 1840, et déposé en l'étude de D. L. McCay, anciennement notaire en cette ville. Les dits lots mesurent chacun vingt-cinq pieds de face à la rue Prieur sur cent quarante-huit pieds deux pouces et deux lignes de profondeur, entre lignes parallèles, au pied américain.

Etant la même propriété acquise par la défenderesse, comme suit:

Le lot numéro deux, de J. Crusius, conformément à un acte passé pardevant A. Doriocourt, notaire en cette ville, le quatorzième jour d'avril 1859; et le lot numéro trois, du dit J. Crusius, conformément à un acte passé pardevant S. Magner, anciennement notaire en cette ville, le quatorzième jour de novembre 1859.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
28 sept—28 oct 5,12,19,26,30

Banque des Citoyens de la Louisiane vs Michel Dietrich et Samuel Friedlander, administrateur, possesseur actuel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9276—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 23 octobre 1883, à midi, de la propriété décrite et des dépendances. Ensemble avec les quarante actions du fonds hypothécaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane et leurs coupons, comme réduites à trente-huit actions du dit fonds hypothécaire y attachées, à savoir:

Une certaine portion de terre située dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, St-Bernard, Prosper et Moreau, St-Bernard, ayant, au pied américain, huit soixante-sept pieds neuf pouces de face à la rue Claiborne, cent quatorze pieds onze pouces six lignes de face à la rue Prosper, trois cent vingt pieds deux pouces de face à la rue St-Bernard, trois cent vingt quatre pieds sept pouces de profondeur sur la ligne qui le divise de la propriété de M. Loeb, le tout conformément à un plan fait par J. A. D'Hémécourt, voyer, le 24 février 1859, et annexé à un acte hypothécaire passé pardevant Adolphe Boudousquié, notaire, le 2 mars 1859.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—L'acquéreur fournira un billet d'actions pour la somme de cinquante-quatre piastres ($54), échéant le 1er janvier 1884, et renouvelable suivant la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane et la balance comptant. L'acquéreur assumera toutes les obligations et les responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane et le billet d'action ainsi souscrit devra être identifié avec l'hypothèque de Edmond Seiler et femme, en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane le deuxième jour de mars 1859, pardevant Adolphe Boudousquié, anciennement notaire à la Nouvelle-Orléans, et avec l'acte de vente du shérif en cette affaire.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
21 sept—21,28, 5,12,19,23 oct

Avis aux créanciers.

Charles E. Vanwickle vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9294—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de Charles E. Vanwickle et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles la proposition présentée par Charles E. Vanwickle, le cédant, ne serait pas homologuée, et les fonds distribués conformément au dit tableau.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.
3oct—3, 7, 16

ETAT DE LA LOUISIANE.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 9325.

H. Dudley Coleman & Brother et H. Dudley Coleman et William H. Coleman vs leurs créanciers.

Ordre de Cour—

Qu'une assemblée des créanciers de H. Dudley Coleman & Brother et H. Dudley Coleman et William H. Coleman ait lieu au bureau de Andrew Hero, notaire, le 10 octobre 1883, à 11 heures du matin, pour considérer et pour se prononcer sur l'application pour un répit ici faite; et que pendant ce temps toutes procédures contre la personne ou les biens de H. Dudley Coleman & Brother et de H. Dudley Coleman et de William H. Coleman soient suspendues; que les créanciers des pétitionnaires soient dûment notifiés d'avoir à la dite assemblée; que la citation aux créanciers soit adressée à Charles S. Rice, Esq., avocat, qui est désigné pour représenter les créanciers absents.

Nlle-Orléans, 5 septembre 1883

(Signé) F. A. MONROE, Juge.

Pour Copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
9 sept—[illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

J. W. Demarest vs W. J. Behan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1262—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-dessous désignés, MARDI, le 9 octobre 1883, à 10 heures A. M., des articles ci-après décrits à savoir:

1 rabot à douves, 1 lot de poulies folles et de crochets, 1 verinpe à douves, 1 rabot, une scie (heading saw), 1 lot de courroies, 1 lot de boulons (25 environ), 1 couteau à douves, 1 scie (edging saw); diverses pièces de machines à l'usage des tonneliers, etc., actuellement au "Old Crescent Mill" en face du fleuve Mississipi, au pied de la rue General Taylor, dans le 6me district de cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
27 sept—27—oct 1 5 9

Catharine E. Nash vs. William B. Morton.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No. 9,295.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 27 octobre 1883, à midi, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes, privilèges qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte, situé dans le Cinquième District de cette ville, sur la rive droite du fleuve Mississipi, désigné par le No Sept de l'îlet Dix-Sept qui est compris entre les rues Peter, Delaronde, Lavergne et Verret, le dit lot mesurant trente pieds de face à la rue Lavergne sur cent quarante-cinq pieds six pouces et quatre lignes sur la ligne qui divise le dit lot des lots Nos Un, Deux, Trois, Quatre et Cinq et cent vingt-cinq pieds onze pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du numéro Huit, et trente-quatre pieds quatre pouces et cinq lignes de face à la rue Verret, au pied français.

Acquis par le défendeur par achat des héritiers de Charles Messner, conformément à un acte pardevant Wm H. Seymour, notaire, le 24 février 1877.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
28 sept—3,10,17,24,27 oct

Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Louis Fix, et Mme Veuve Louis Fix, sa tutrice, possesseur actuel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 9286—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St. Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 13 octobre 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que tous les droits, passages, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant en quelque sorte, situé dans le faubourg Marigny de cette ville, ayant, mesure anglaise, 23 pieds 6 pouces et 2 lignes de façade rue des Champs-Elysées, sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, le tout d'après un plan dressé le 16me jour de mai 1847 par D. Heard, voyer de la deuxième municipalité, et désigné par le No 2 sur un plan dressé par Benjamin Buisson, voyer, à la date du 6me jour de mars 1834 et déposé dans le bureau de Joseph Cuvillier, notaire en cette ville.

Ensemble avec les trente (30) actions aujourd'hui réduites à vingt-huit (28), du fonds hypothécaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane y attachées.

Saisi dans la dite affaire.

Termes et conditions:

L'acquéreur fournira un billet d'action pour la somme de cinquante-quatre piastres ($54), échéant le 1er janvier 1884, et renouvelable suivant la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et la balance comptant. L'acquéreur assumera toutes les obligations et les responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et le billet d'action ainsi souscrit devra être identifié avec l'hypothèque donnée par Mme Lucy Anne Gourly en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane passé pardevant Adolphe Boudousquié, notaire, le 9 mars 1854, et avec l'acte de vente du shérif en cette affaire.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
11 sept—11 18 25—oct 2 9 13

VENTES PAR LE CONSTABLE.

P. Barthe vs Les Amis de l'Ordre, etc.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 3439—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan au fonds de mon entrepôt, No 27 Passage de la Bourse, entre Bienville et Conti, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI, 11 octobre 1883, à midi, de:

Un lot de meubles et des objets de société, tels que: bannière, drapeaux, etc., suivant inventaire annexé à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

N. V. VINET,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
29 sept—30 oct 2 6 11

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Hugo Redwitz.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 235—Division B—Attendu que U. F. Redwitz a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire dans la succession de feu Hugo Redwitz, décédé; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.
6 oct—6 10 14

Succession de E. Lachenmeyer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 9204—Division B—Attendu que F. Wiltz, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu E. Lachenmeyer, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.
6 oct—6 10 14

Succession de Emil Maier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9,192—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il y en a) pour lesquelles le compte présenté par Mme Catherine Maier, administratrice de dit-ront, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.
5oct—5 9 14

Succession de James A. Stewart.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9475—Division C—Attendu que P. S. Wiltz, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James A. Stewart, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.
4 oct—4 9 13

Succession de W. H. Bell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8,268—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il y en a) pour lesquelles le compte présenté par A. C. Bell, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.
3oct—3,7,12

Succession de Minor M. Elmore.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 9472—Division C—Attendu que William A. Elmore a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Minor M. Elmore, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.
3 oct—3 7 12

Succession de Wm. G. Landbee.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9464—Division C—Attendu que Fidel Maher a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Wm. G. Landbee, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.
2 oct—2,6,11

Succession de Jane Stewart.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6,736—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il y en a) pour lesquelles le compte présenté par David Stewart, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte et pourquoi ledit administrateur ne serait pas déchargé de toute responsabilité dans ladite succession.

Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
2a sept—29,3,7 oct

Succession de Joseph D. Van Benthuysen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 9446—Division C—Attendu que Mme veuve Isabel G. Van Benthuysen a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph D. Van Benthuysen, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.
29 sept—29—3 7 oct

Succession de Giovani Millevisch.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9,375—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il y en a) pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, les fonds distribués conformément au dit compte et l'administrateur déchargé de toute responsabilité.

Par ordre de la cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.
27 sept—27, 3 6 oct

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT.

Elégante résidence en briques à deux étages rue Bourbon No 89

Succession de John Gregory Gaines.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 8820.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, Passage de la Bourse et Bienville, SAMEDI, 10 novembre 1883, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A, en date du 2 octobre 1883, siégeant en lieu et place de l'Hon. W. T. Houston, juge de ladite Cour, Division B, maintenant absent en congé—

Cette élégante résidence en briques à deux étages, située rue Bourbon No 89, ayant au rez-de-chaussée un grand vestibule d'entrée, salon double avec porte à coulisse et salle à manger; au premier étage, vestibule, deux grandes chambres avec cabinet de toilette à chacune des chambres, avec cabinet de décharge. Les salons et les chambres sont ornés de magnifiques cheminées en marbre.

Même distribution au deuxième étage. Les quels deux étages ont chacun un balcon sur la rue Bourbon. Une bâtisse en briques à deux étages attenante à la maison principale, ayant au rez-de-chaussée office, cuisine avec range et chambre à repasser, neuf chambres aux étages supérieurs, lieux d'aisance au rez-de-chaussée et au-dessus, chambre à bains avec tuyaux à eau froide et chaude. Une autre bâtisse en briques à étage bâtie sur la ligne du fond du terrain ayant au rez-de-chaussée écurie, remises, chambre à charbon, cuve, et trois chambres au-dessus pour domestiques, cour carrelée en pierres plates, citerne et water-works. Le tout construit sur un terrain situé dans le second district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourbon, Dauphine, St-Louis et Conti, mesurant 43 pieds 7 pouces de face à la rue Bourbon, sur 127 pieds 8 pouces plus ou moins de profondeur, sur la ligne de côté vers la rue St-Louis, et sur la ligne opposée le terrain a une première profondeur de 98 pieds 6 pouces, de là s'élargissant et courant à angle droit vers la rue Conti de 8 pieds 2 pouces, et de là une plus grande profondeur de 29 pieds 10 pouces jusqu'à la ligne du fond, laquelle mesure 45 pieds 10 pouces de largeur.

Le tout conformément au plan qui sera exhibé à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à un, deux et trois ans de crédit en billets garantis par privilège de vendeur et hypothèque, portant intérêt au taux de 8 pour cent par an payable annuellement jusqu'au paiement définitif lesquels intérêts seront également représentés par des coupons (billets) également garantis par hypothèque et privilège de vendeur avec 8 pour cent d'intérêts d'arrérages en cas de non paiement, aussi incluant la clause de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès et la police d'assurance devra être transférée aux porteurs des susdits billets et coupons de billets.

L'acquéreur devra payer 10 pour cent comptant sur le montant de l'adjudication afin d'en assurer la vente.

Acte de vente pardevant Gustave Legardeur, notaire, aux frais de l'acquéreur.
6 oct—6, 13, 20, 27—3, 10 nov.

Actions d'Assurance et Bon consolidé.

Succession de John Gregory Gaines.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. No 8820.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur, Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 20 octobre 1883, il sera vendu à midi, à la Bourse de l'Hôtel St. Charles, rue St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division A, en date du 2 octobre 1883, siégeant à la place de l'Honorable W. T. Houston, juge de la dite Cour, division B, maintenant absent en congé.

CERTIFICATS Nos. 1212 et 1406 pour 10 actions de $100 chacune du fonds capital de la Compagnie d'Assurance du Sud—

Un bon consolidé, série A, No 3201, pour $1000—connu sous le nom de CROS MAN BOND.

Conditions—Comptant.
6oct—6, 13, 20.

MEUBLES.

Succession de John Gregory Gaines.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 8820.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse MERCREDI, 17 octobre 1883, il sera vendu à 11 heures du matin, à la dernière résidence du défunt No 89 rue Bourbon, entre les rues Conti et St-Louis. En vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 2 octobre 1883, siégeant à la place de l'Hon W. T. Houston, juge de ladite Cour, Division B, maintenant absent en congé—

Un lot de meubles meublant d'après un inventaire déposé à mon bureau.

Aussi—Un bureau et une chaise.

Conditions—Comptant. 6 oct—6,12,17

Meubles et marchandises sèches.

Succession de John Massberg.

No 9310—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse—LUNDI, 8 octobre 1883, il sera vendu à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Magazine et Battiste, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division A, en date du 20 septembre 1883, siégeant à la place de l'Honorable W T. Houston, juge de la dite Cour, Division B, maintenant absent en congé—

Le contenu d'un magasin de marchandises sèches.

Aussi: Les meubles meublant de la maison.

Conditions—Comptant.
29 sept—29, 30—1 8 oct

PAR GIRARDEY & MACON.

Résidence-Cottage

Sur l'Avenue Louisiana,

Et terrains nus dans le Troisième District.

PAR GIRARDEY & MACON, Encanteurs—Bureau 10 rue Carondelet—SAMEDI, 27 octobre 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, sera, sans réserve, avec le consentement des parties, il sera vendu les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Un lot de terre dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'Avenue de la Louisiane, les rues Chippewa, Toledano et Annunciation, mesurant 32 pieds 5 pouces et 11 lignes de face à l'Avenue Louisiana sur une profondeur de 91 pieds 3 pouces et 3/4 lignes. Ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, portant les numéros 47 et 49, consistant d'une résidence à deux corps de logis, recouverte en ardoises, avec cuisine recouverte en ardoises, cave, etc.

Deux terrains dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet désigné par le No 81, borné par les rues Déléry, Jumonville, Trieste et Bienville, mesurant chacun 30 pieds 4 pouces et 7 lignes de face à la rue Déléry sur une profondeur de 104 pieds.

Voir les plans à la Bourse d'encan St. Charles.

Conditions—Pour la propriété décrite en premier lieu, un tiers, la moitié ou le tout comptant au gré de l'acquéreur et pour la balance s'il y en a, en billets à un et deux ans de crédit avec les clauses usuelles de privilège de vendeur, transfert de la police et honoraires d'avocat.

Pour la propriété décrite en second lieu, comptant.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Chas. J. Théard, notaire, aux frais des acquéreurs.
6 oct—6,13,20,27.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété dans le Cinquième District.

Dans l'affaire d'Emeline P. Stanton, Une personne interdite.

No 8881—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux No. 17 rue Carondelet—SAMEDI, 10 novembre 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 26 juillet 1883, il sera vendu à l'encan—

Les îlets ou parties de terre ci-après décrits, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, étant dans le Cinquième District de cette ville, sur la rive droite du fleuve Mississipi, dans le morceau de terre connu comme la propriété Brooklyn Ware House Company, à savoir:

1° Un certain îlet de terre désigné par le No 4 et borné par l'Avenue Pacific et les rues Thayre, Peter et Elmire.

2° Un certain îlet de terre désigné par le No 17, borné par les rues Eveline, Market et les Avenues Atlantic et Pacific.

3° Un certain îlet de terre désigné par le No 27 et borné par les rues Homer, Elmire et Newton et l'Avenue Pacific.

4° Un certain îlet ou portion de terre désigné comme îlet No 29 et subdivisé en deux lots numérotés respectivement 1 et 2. Le lot No 1 mesure 51 pieds 7 pouces de face à l'Avenue Pacific sur une profondeur de 123 pieds 8 pouces et de face à la rue Lapeyrouse, entre lignes parallèles et égales. Le lot No 2 mesure 51 pieds 7 pouces de face à l'Avenue Elmire sur une profondeur de 123 pieds 8 pouces et de face à la rue Lapeyrouse entre lignes égales et parallèles, et la portion de terre mesure 247 pieds 4 pouces sur la ligne qui la divise du dit lot du dit îlet No 29, et toute la profondeur à partir de la ligne qui la divise de la ligne du fond d'un morceau original de terre vendu par F. Verret à J. W. Stanton et autres, mais s'il y a une profondeur, elle n'est, au comptant.

Conditions—Comptant. Un dépôt de dix pour cent sur le montant de l'adjudication sera requis de l'acquéreur pour lier la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Andrew Hero, Jr., notaire.
6oct—6, 13, 20, 27—3, 10nov.

La propriété connue sous le nom d'Hôpital Luxenberg, dans le 3me District.

Succession de John J. Hayes.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 8639.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 3 novembre 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 26 septembre 1883, il sera vendu, à l'encan public, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain carré d'îlet avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, borné par les rues Champs-Elysées, Genois, Marigny et Libéral, désigné par le No 11, se composant de dix terrains numérotés de 1 à 10 inclusivement. Les dits terrains mesurent comme suit: Les Nos. 7, 8, 9, 10 et 1, contigus les uns aux autres, 60 pieds de façade rue des Champs-Elysées, sur 148 pieds 2 pouces de profondeur; et les Nos. 2, 3, 4, 5 et 6, aussi contigus les uns aux autres, 60 pieds de façade rue Marigny sur 120 pieds de profondeur—mesure française. Les améliorations comprennent des maisons pouvant servir d'hôpitaux ou d'habitations.

N. B.—Les lieux ont été parfaitement désinfectés, et tous les articles en quelque sorte ont été ainsi que dits détruits sous les yeux du Dr C. J. Mistec, inspecteur sanitaire du Troisième District.

2° Un carré d'îlet, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No. 49, ledit terrain se trouve derrière le carré d'îlet No. 11, précédemment décrit, et est borné par les rues Genois, Marigny, Mandeville et Libéral; les bâtisses et améliorations comprenant des écuries, etc.

Conditions—Comptant. Un dépôt de 10 pour cent devra être fait par l'acheteur au moment de l'adjudication.

Actes de vente aux frais de l'acheteur, pardevant Benjamin Ory, notaire public.
30 sept—7 14 21 28 oct—3 nov

VENTES A L'ENCAN.

PAR GIRARDEY & MACON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence attrayante dans le 4me District.

Magnifique résidence cottage à un et deux corps de logis.

Succession de Margaretha Lehman.

No 9209—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GIRARDEY & MACON—C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureaux No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 6 octobre 1883, à midi, à la Bourse d'encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, il sera vendu à l'encan, conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 29 août 1883, et rendu dans la susdite succession, à savoir:

1° Un certain morceau de terre situé dans le quatrième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Chippewa, Philip, Soraparu et St Thomas. Il forme le coin des rues Chippewa et Philip et mesure 31 pieds 7 pouces plus ou moins de face à la rue Chippewa sur 120 pieds de profondeur et de face à la rue Philip entre lignes parallèles. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant une jolie résidence en bois à deux corps de logis, parfaitement bâtie, désignée par les Nos 308 et 310 1/2 rue Chippewa. La résidence est du genre moderne, bien bâtie avec quantité d'ouvertures bien finies, plafonds élevés, cour pavée, cuve, gaz, etc.

2° Un autre morceau de terre situé dans le même district et le même îlet que celui décrit plus haut et y attenant—mesurant 24 pieds 8 pouces plus ou moins de face à la rue Chippewa sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant une résidence cottage en bois, à un corps de logis, confortablement bâtie désignée par le No 312 rue Chippewa. Cette résidence est élevée et éloignée du trottoir, ayant une belle galerie et verandah, corridor, grands appartements bien finis, avec de belles ouvertures, plafonds élevés, cour pavée, cuve, gaz, etc. Ces propriétés sont situées dans un voisinage agréable et sont très recherchées comme maisons de résidence et comme placement sûr et rémunératif.

3° Un autre morceau de terre situé dans le 4me District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Annunciation, Jackson, Joseph et Laurel, mesurant 30 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Annunciation sur 127 pieds 10 pouces de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant une résidence en bois à un étage, désignée par le No 401 rue Annunciation.

4° Une montre en or à double boîtier.

Conditions—Pour la montre, comptant et pour les propriétés foncières 1/3 ou plus comptant au gré des acquéreurs et la portion à crédit à 1 et 2 ans pour billets spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur portant toutes les clauses usuelles de 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour recouvrir le montant, l'assurance des améliorations et le transfert des polices aux détenteurs des billets. Les acquéreurs assumeront les taxes d'Etat de 1883 et ceux du prix de vente. 10 pour cent du prix d'achat au comptant sera requis au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant W. R. Whittaker, notaire, aux frais des acquéreurs.
1er sept—1,8,15,22,29—oct 6.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété de batture de valeur

Coin des rues Nouvelle-Levée, Fulton et North Market,

A proximité du dépôt du "Illinois Central Rail Road," du Whitney Iron Works, et Northern Refrigerating Company's Works.

Succession de Stephen Humpher.

No 9288—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GIRARDEY & MACON—C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 3 novembre 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C, en date du 26 septembre 1883, et rendu dans la susdite succession, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre, ensemble avec les droits, voies et dépendances qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Nouvelle-Levée, St-Joseph, Fulton et North Market, désigné comme le No 1 sur un plan par J. A. Beard, voyer, certifié par A. Grant en date du 12 janvier 1852, et mesurant sur le dit plan 24 pieds 7 lignes de face à la rue Nouvelle-Levée, la même façade sur la rue Fulton sur 127 pieds de profondeur du côté de la rue St-Joseph et 127 pieds 2 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 2, acquis par le dit Stephen Humpher de John C. Wiltz, le 24 juillet 1873, et enregistré dans le livre des transferts, Livre 1 3, Fol. 52.

Conditions—Les deux tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, la balance à crédit, à un et deux ans, pour billets spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour en forcer le recouvrement. L'acquéreur sera tenu de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant au moment de l'adjudication, et payer la totalité des taxes d'Etat et de ville dues jusqu'à ce jour, y compris les taxes de 1883, lequel montant sera porté à son crédit et déduit du prix d'achat.

Acte de vente pardevant E. G. Stoneherd, notaire, aux frais de l'acquéreur.
Shaopt—29 oct 6 13 20 27 nov 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante sans limite —DE— Propriétés bien améliorées

Dans le Sixième District, Avenue de la Louisiane, rues Magazine et Peniston,

Comprenant des bâtisses en bois à un et deux étages, et des Emplacements de commerce, Au coin des rues Magazine et Peniston.

Succession de Pascal Servat.

No 9061—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A. Docket No 1.

PAR GIRARDEY & MACON—C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureaux, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, le 27 octobre 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, division A, date du 11 septembre 1883, et rendu dans la susdite succession, les propriétés ci-après décrites à savoir—

1° UN CERTAIN TERRAIN avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District, de cette ville, dans le carré d'îlet borné par l'Avenue de la Louisiane et les rues Annunciation, Toledano et Chippewa, désigné par la lettre A sur un plan dressé par Edgar Pilié, architecte, le 19 septembre 1883, et mesurant, au pied américain, 25 pieds de façade Avenue de la Louisiane, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 181 pieds 3 pouces et 4 lignes.

Les améliorations comprennent une maison de résidence en briques à deux étages, couverte en ardoises. Il y a trois chambres à chaque étage donnant sur la façade et sur les côtés, et une cuisine en bois à deux étages, couverte en ardoises, attenante, ayant six chambres, galerie intérieure, citerne, etc. La propriété porte le No 53 avenue de la Louisiane.

2° UN AUTRE TERRAIN avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans les mêmes district et carré d'îlet, désigné par la lettre B et contigu au précédent terrain A, et mesurant, au pied américain, 31 pieds de face à l'Avenue de la Louisiane, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 121 pieds 2 pouces et 4 lignes.

Les améliorations comprennent un cottage double, en bois, à un étage, couvert en ardoises, connu sous le numéro 51 de l'Avenue de la Louisiane. Il y a, de chaque côté, 3 chambres, au vente, citernes, lieux d'aisance.

3° UN CERTAIN TERRAIN avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Magazine, Peniston, Constance et Général Taylor, désigné par la lettre A sur un plan dressé par Edgar Pilié, architecte, le 19 septembre 1883. Le dit terrain forme l'angle des rues Magazine et Peniston, et mesure, au pied américain, 36 pieds de façade rue Magazine, sur 102 pieds de profondeur et de façade rue Peniston.

Les améliorations comprennent un cottage en bois, à un étage, couvert en ardoises, installé comme épicerie et résidence, ayant 7 chambres, en outre du magasin, écurie, citerne, etc. Cette propriété est connue sous le No 1030 rue Magazine.

4° UN AUTRE TERRAIN, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans les mêmes districts et carré, désigné par la lettre B, et mesurant, au pied américain, 30 pieds 8 pouces de façade sur Magazine sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 102 pieds.

Les améliorations consistent en une maison en bois, couverte en ardoises, ayant entrée sur le côté, galerie et quatre chambres, une grande cuisine, hangar cave, lieux d'aisance, etc., connue comme le No 1032 de la rue Magazine.

5° UN AUTRE LOT DE TERRE, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et îlet, désigné par la lettre C, et mesurant au pied américain 30 pieds 10 pouces et 2 lignes de face à la rue Magazine, sur une profondeur entre lignes parallèles, de 102 pieds.

Les améliorations connues comme le No 1034 de Magazine sont les mêmes que celles du lot B.

6° Et en dernier lieu, un autre lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même District et îlet désigné par la lettre D et touchant aux lots A, B et C dans le fond, et mesurant, au pied américain, 42 pieds de face à la rue Peniston sur une profondeur de 27 pieds 6 pouces et 2 lignes sur le côté de la ligne la plus près de la rue Magazine, à laquelle profondeur le dit lot est plus étroit de 13 pieds, et a de plus une profondeur de 16 pieds 8 pouces, et une profondeur sur la ligne la plus près de la rue Constance de 114 pieds 3 pouces et 4 lignes, et une largeur dans le fond de 30 pieds.

Les améliorations consistent en un cottage en bois à un étage, couvert en ardoises, ayant cinq chambres; aussi une cuisine en briques à un étage, bâtisses dans la cour, avec un four pour gâteaux, hangar, cuve, etc., une grande porte pour voitures, etc.

Voir les plans à la Bourse d'encan St. Charles.

Conditions—Un tiers, une moitié ou la totalité comptant, à l'option de l'acquéreur, et le reste, s'il y en a, payable à un et à deux ans de crédit, en billets de l'acquéreur, subdivisés en coupures à la convenance des vendeurs, portant intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date de la vente jusqu'à parfait paiement; billets garantis par hypothèque et lien du vendeur sur la propriété et toutes les clauses usuelles de cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, transfert de la police d'assurance jusqu'à paiement des billets. L'acquéreur devra aussi payer la taxe de 1883. Un dépôt de dix pour cent sur le montant de la vente au moment de l'adjudication, et l'acte de vente se fera au bureau de Charles J. Théard notaire, aux frais de l'acquéreur.
30 sept—30, 25—4, 6 13 20 27 oct.

LEON QUEYROUZE,
"GROCER" EN GROS,
Importateur de
VINS ET DE LIQUEURS
Et marchand de
Produits des Campagnes et de l'Ouest,
97 RUE DECATUR,
11 mars—1an Nlle-Orléans.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER

Propriété améliorée de valeur rue Villeré, entre Port et St-Ferdinand, Troisième District.

Succession de Charles Shereck.

No 8870.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER. Placide J. Spear, encanteur—Bureaux 46 rue Royale—SAMEDI, 6 octobre 1883, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles entre Gravier et Commune, en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 4 septembre 1883, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans l'îlet borné par les rues Villeré, Port, Robertson et St-Ferdinand, mesurant 30 pieds de face à la rue Villeré sur une profondeur de 170 pieds 8 pouces.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et le reste à un crédit d'un et deux ans en billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuites judiciaires. Les billets et toutes les clauses usuelles de garantie.

Actes de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais de l'acquéreur.
5 sept—5 11 14 18 20—oct 2 6

Une propriété améliorée de grande valeur dans le Troisième District, rue Dauphine, entre Clouet et Louisa.

Successions de M. et Mme P. M. Ruiz.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No. 7,909.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, 6 octobre 1883, à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable A. B. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 1er septembre 1883, pour le compte de la dite succession.

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 250 qui est borné par les rues Dauphine, Clouet, Louisa et Burgogne, le dit lot étant à une distance de soixante dix sept pieds de l'angle de la rue Clouet et Dauphine, mesure, au pied américain, 30 pieds 10 pouces et six lignes de façade à la rue Dauphine sur une profondeur de 95 pieds 11 pouces entre lignes parallèles, le tout conformément à un plan de A. De Armas, dépôt et voyer de la ville, en date du 11 août 1883.

Le lot étant compris dans une portion de deux lots désignés par les Nos 29 et 31 et a été acquis par P. M. Ruiz de Eugène Marchand comme suit, à savoir:

Le lot No 29 par acte passé pardevant Michel De Armas, le 27 février 1822, et le lot No 31 par acte passé pardevant P. Pedesclaux, le 8 octobre 1824.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant G. LeGardeur, notaire, aux frais de l'acquéreur.
4 sept—4,18,25—8,6 oct

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cylindres à café, Courroies et Tremie, Arbres de couche en fer, Ecran de café, Peintures, Meubles et Accessoires d'un établissement dit "Coffee Polishing Establishment," matériaux, Bail, clientèle, etc.

R. S. Venables vs dame M. R. Spangenberg et son époux.—Dossier No 9,273.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Sans réserve, à l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureaux No. 12 rue Carondelet—MERCREDI, 10 octobre 1883, à 10 1/2 heures du matin, sur les lieux, 133 rue South Peters, entre Notre-Dame et Girod, en vertu d'un décret de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C, daté du 27 septembre 1883, dans l'affaire de R. G. Venables vs dame M. R. Spangenberg et son époux.

Dossier No 9273—il sera vendu—

Deux cylindres à café, avec courroies complets, un arbre de couche en fer, un écran de café des peintures assorties, des accessoires et divers objets selon un inventaire enlisagé dans ledit cause.

Aussi, le terme non échu du bail des propriétés Nos 133 et 135 rue South Peters, loués au taux de cinquante-deux piastres par mois jusqu'au 30 septembre 1884.

Aussi, la clientèle des moulins anciennement connus comme le "Gem Mills," et de l'établissement aujourd'hui connu comme les "Venables Mills," anciennement "Heaney's Coffee Polishing Mills" Nos 133 rue South Peters séparé des dits "Venables Mills" anciennement "Heaney's Mills," qui ne seront pas à vendre.

Conditions—Comptant avant livraison.
29 sept—oct 2,7,10

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Premier District.

Succession de Philippe Meyer.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 9180.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau, No 45 rue Royale—SAMEDI, 13 octobre 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 11 septembre 1883, amendé le 21 septembre 1883 en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant en place de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la dite Cour, maintenant absent en congé, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé sur la batture, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Fulton, Gravier, Front et Poydras et désigné comme lot numéro onze, sur un plan connu comme plan de J. A. Beard, dûment certifié par Hugh Grant, le 19 janvier 1852, le dit lot mesure vingt-trois pieds deux pouces et une ligne de face à la rue Fulton, 21 pieds et 3 pouces sur la dite rue Front, 116 pieds 10 pouces sur la ligne qui le divise du lot No 11, et 111 pieds 11 pouces sur la ligne qui le divise du lot No 12. Etant la même propriété acquise par le feu Philippe Meyer de P. Peterson, le 15 avril 1882, par acte pardevant Joseph Cohn, anciennement notaire en cette ville.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, le reste à un et à deux ans, la portion du crédit, s'il y en a, doit être représentée par un billet d'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente et garanti par privilège de vendeur sur la propriété vendue. L'acte doit contenir la clause usuelle de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, la police d'assurance transférée.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur. Les taxes dues et exigibles en 1883 devront être assumées par l'acquéreur, en sus du prix de son adjudication.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis pour lier la vente.
22 sept—12 26—8 13 oct

Propriété de valeur dans le Premier District.

Succession de Marx Loeb.

No 9342—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division E.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau 45 rue Royale—SAMEDI 27 octobre 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, siégeant à la place de l'Honorable H. L. Lazarus, juge de la dite cour, division E, maintenant en congé, en date du 22 septembre 1883, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Delord, Poeyfarré, Foucher, maintenant Constance, et Annunciation, conformément à un plan dressé par Louis H. Pilié, le 1er jour de mai 1845, et annexé à un acte passé pardevant Felix Grima, notaire en cette ville, le dix-huitième jour du même mois et année. Le dit lot de terre forme l'encoignure des rues Annunciation et Poeyfarré et mesure 24 pieds de face à la rue Annunciation sur une profondeur et façade à la rue Poeyfarré de soixante-dix-sept pieds neuf pouces, entre lignes parallèles, le tout au pied américain.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant. Etant la même propriété acquise par le dit défunt, le 1er décembre 1880, de William G. Vincent, par acte passé devant Joseph Cohn, anciennement notaire en cette ville.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur paiera en sus de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1883.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
23 sept—28,30—7,14,21,27 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Deuxième District.

Succession de Henry Wendel, Sr.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, No 8393.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau 45 rue Royale—SAMEDI 6 octobre 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St Charles, conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, Juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, siégeant en place de l'Honorable W. T. Houston, juge de la dite Cour, Division B, maintenant absent en congé, en date du 30 août 1883, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 2 dans l'îlet borné par les rues Johnson, St-Pierre, Galvez et Carondelet Walk, mesurant 30 pieds de face à la rue St-Pierre sur une profondeur de 64 pieds 6 pouces sur la rue Johnson, entre lignes parallèles, formant l'encoignure des rues St-Pierre et Johnson.

Conditions—Comptant.

Les taxes dues et exigibles en 1883 seront assumées par l'acquéreur, en sus de son adjudication.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Robt. J. Karr, notaire, aux frais de l'acquéreur.
1er sept—1 8 15 22 29 oct 6

Institut Marks & Picard,
A l'angle des rues Esplanade et Tonti
Nouvelle-Orléans.
PENSIONNAT ET EXTERNAT.
LE 3 septembre aura lieu l'ouverture des classes de cette institution si favorablement connue.
Les études comprennent toutes les branches formant une éducation complète. L'enseignement des arts d'agrément est confié à des professeurs éminents. Pour plus amples informations s'adresser à l'institut.
25 août—3ep. J Mar D.